



Certifié exécutoire
Reçu par le représentant de l'Etat le :

10 FEV, 2017

Pour le Président et par délégation
L'Ordonnateur

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippon", is written over a horizontal line.

Elisabeth Philippon

EXERCICE 2017

Rapport de présentation

Pour le Débat d'Orientations Budgétaires

R.O.B 2017

Conseil d'administration du 8 février 2017

PREAMBULE

Ce rapport s'inscrit dans les nouvelles dispositions, relatives au débat d'orientations budgétaires, portées par l'article L.2312-1 du code général des collectivités modifié par la loi NOTRe qui précise désormais que « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.* »

L'article L.2312-1 précise également que les dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de plus de 3 500 habitants.

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 vient préciser le contenu du rapport d'orientations budgétaires.

Selon cette base réglementaire, il vous est proposé d'aborder ce rapport suivant deux axes :

- 1) les **orientations** purement **budgétaires pour 2017**.
- 2) **la structure des effectifs et des charges de personnel** de la Collectivité

I - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Ce projet de budget 2017 poursuit les efforts engagés depuis plusieurs années en matière de gestion optimisée et de mutualisation des services du CMAS et de la Ville.

En 2015, l'ensemble des services de la famille a été regroupé au sein du bâtiment Audiffred, ce qui a permis de réduire la part des locaux occupés par les services du CMAS et ainsi les charges afférentes.

Au cours de l'année 2016, les agents du service technique du CMAS ont été intégrés au sein des effectifs de la Ville. En effet, depuis plusieurs années, les agents concernés travaillaient déjà pour le compte de la Ville sur certains bâtiments. Il s'agit donc aujourd'hui de ne former qu'une seule équipe technique, qui dans cette recherche d'optimisation, sera au service des deux collectivités et très majoritairement pour la Ville.

Pour 2017, le projet de budget tiendra compte de ces éléments en année pleine et c'est ainsi, que la part de la contribution de la Ville au budget principal diminuera du seul montant correspondant au transfert du personnel soit 530 000 € pour s'établir à 970 000 €.

Concernant le budget annexe des Résidences pour Personnes Agées, après deux exercices équilibrés par une contribution du budget principal et/ou du budget de la Ville le projet de budget 2017 affiche un besoin d'équilibre à hauteur de 250 000 €, contre 693 000 € en 2016. Ce besoin sur 2017, correspond au besoin annuel, 2015 et 2016, ayant contribué à la résorption des déficits cumulés sur les exercices précédents.

Dans cette démarche, le montant de la contribution globale de la Ville serait de 1 220 000 € en 2017 contre 2 100 000 € en 2016, ceci sans dégrader le service aux usagers. Ainsi désormais, les moyens du CMAS sont affectés exclusivement à la réalisation des missions d'action sociale légale ou extra-légale telles que définies par le Conseil d'Administration et à la poursuite d'exploitation des résidences pour personnes âgées.

I. LE BUDGET PRINCIPAL

a. Les recettes de fonctionnement

LIBELLES	BP 2016	BP 2017	Evolution
Dotations, subventions, participations	1 509 000	970 000	-36%
<i>dont Contribution Ville de Troyes</i>	<i>1 500 000</i>	<i>970 000</i>	<i>-35%</i>
Produits des services et du domaine	18 250	18 250	0%
Autres produits de gestion courante	36 600	43 000	17%
Résultat de fonctionnement reporté	243 708	212 280	-13%
TOTAL	1 807 558	1 243 530	-31%

Le poste **Dotations subventions et participations**, enregistre pour **2017** le seul montant de la contribution versée par la Ville de Troyes au budget principal, comme vu précédemment, diminuée de 530 000 € par rapport à 2016, montant correspondant au transfert de personnel vers la Ville. A noter que les 9 000 € prévus en plus au BP 2016 correspondaient à un remboursement, par l'Etat, d'un emploi aidé, que le CMAS ne compte plus dans ses effectifs en 2017.

En ce qui concerne, **les produits des services et du domaine**, le montant 2016 est reconduit. Cela concerne, deux agents en détachement dont les charges CNRACL sont prises en charges par le CMAS, mais remboursées par l'employeur.

Les **autres produits de gestion courante**, enregistrent le produit relatif au patrimoine locatif du CMAS pour 43 000 € en 2017 selon l'estimation des réalisations 2016.

Ainsi en ajoutant **l'excédent de fonctionnement reporté** de 212 280 €, l'estimation globale des recettes de fonctionnement s'établit en 2017 à **1 243 530 €**, en baisse de 31 % par rapport à 2016.

b. Les dépenses de fonctionnement

LIBELLES	BP 2016	BP 2017	Evolution
Charges de personnel et frais assimilés	1 378 983	848 980	-38%
Charges à caractère général	126 725	96 400	-24%
Autres charges de gestion courante	252 400	251 800	0%
<i>dont aides et secours</i>	<i>185 800</i>	<i>185 800</i>	<i>0%</i>
<i>dont subventions aux associations</i>	<i>66 900</i>	<i>66 000</i>	<i>-1%</i>
Charges financières	4 490	1 050	-77%
Charges exceptionnelles		6 300	-
Opérations d'ordre transfert entre sections	44 960	39 000	-13%
TOTAL	1 807 558	1 243 530	-31%

Les **charges de personnel** sont donc en baisse de 530 000 € conformément au transfert de 14 agents vers la Ville. Le CMAS assure l'accompagnement social des usagers confrontés à des situations les rendant vulnérables et mobilise à cet effet une équipe pluridisciplinaire. Le service d'action sociale assure ainsi une mission générale d'accueil, d'information, d'orientation et intervient également pour la pré-instruction des demandes de Revenu de Solidarité Active (RSA), la domiciliation des personnes sans résidence stable ou les expulsions locatives, ou encore l'attribution d'aides financières. Au 1^{er} janvier 2017, l'effectif du CMAS représente 17,8 ETP.

Les charges à caractère générale concernent pour l'essentiel les fournitures et services. Les crédits ont été provisionnés en tenant compte du transfert, à la Ville, des contrats de téléphonie et de maintenance relatif au bâtiment Audiffred. Ainsi, ce poste est en baisse de 30 325 € soit -24 % par rapport à 2016.

Seules restent à la charge de ce budget les dépenses concernant les activités au bénéfice des usagers et à l'entretien et au fonctionnement du patrimoine propre du CMAS.

Les autres charges pour 251 800 € incluent un crédit de 66 000 € en faveur des associations et le reste pour 185 800 € correspond aux aides versées aux usagers

Les charges financières concernent les intérêts des emprunts pour 1050 €.

Les charges exceptionnelles inscrites permettront, sur 2017, de régulariser deux opérations comptables.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 39 000 € et sont composées exclusivement de dotations aux amortissements.

Ainsi, le budget de fonctionnement pour 2017 s'équilibrerait en dépenses et en recettes à hauteur de 1 243 530 €.

c. La section d'investissement

Les recettes d'investissement pour 2017 seraient constituées ainsi :

➤ Excédent d'investissement prévisible à fin 2016 :	275 140 €
➤ Dotation et fonds divers :	246 420 €
➤ Produits des cessions :	170 000 €
➤ Dotation aux amortissements :	39 000 €
Soit un montant total	730 560 €

Le programme d'investissement suivant pourrait être retenu :

➤ Dette (Capital)	35 000 €
➤ Renouvellement de mobilier	20 000 €
Soit un montant total	55 000 €

Il est à noter que la ligne dotations et fonds divers enregistre le montant dégagé de la section de fonctionnement et inscrit en réserve complémentaire en l'attente de l'étude prospective menée sur la pérennisation cette offre de service et l'hypothèse de redimensionnement de celle-ci avec construction d'une résidence autonomie.

En dépenses, la ligne Dette pour 35 000 € concerne le potentiel remboursement anticipé du seul emprunt en cours contracté par le CMAS, sous réserve des indemnités facturées par l'organisme financier.

Ainsi, compte tenu des excédents en section d'investissement successifs (notamment dus aux dotations aux amortissements) et de la cession intervenant cette année, cette section est présentée en excédent au Budget Primitif pour un montant de 675 560 €.

Il est à noter que cet excédent pourrait être repris en section de fonctionnement mais les trois conditions très restrictives du Code Général des Collectivités Territoriales ne s'appliquent pas totalement à la situation de ce budget (cession importante, vente de produits financiers ou affectation en investissement supérieure au besoin de financement). Cependant, si la situation perdure, une demande de dérogation peut être établit auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.

II. LES RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES

a. Les recettes de fonctionnement

LIBELLES	BP 2016	BP 2017	Evolution
Produits de la tarification	1 128 446	1 130 000	0%
Autres produits relatifs à l'exploitation	730 620	280 430	-62%
<i>dont Contribution Ville de Troyes</i>	<i>693 000</i>	<i>250 000</i>	<i>-64%</i>
Prroduits financiers et produits non encaissables	7 210	7 210	0%
TOTAL	1 866 276	1 417 640	-24%

Les **produits de la tarification** correspondent aux forfaits journaliers perçus au titre du loyer et charge. L'encadrement de la tarification et la faiblesse du taux de revalorisation accordé au cours des derniers exercices accroît le déficit cumulé et obère sans conteste l'avenir de ces établissements.

Les **autres produits relatifs à l'exploitation** sont constitués de la contribution de la Ville de Troyes, des participations financières des résidents pour le service repas et collations, de la facturation de la visite médicale d'entrée et depuis septembre 2015 de la redevance d'occupation due par les agents bénéficiant d'un logement de fonction pour nécessité de services. La baisse de ce poste est la conséquence de l'ajustement de la contribution de la Ville de Troyes au besoin annuel de l'établissement. En effet, en 2016 la contribution couvrait de façon cumulée les déficits des exercices antérieurs.

Les **produits financiers et produits non encaissables** représentent le même montant qu'en 2016, cette rubrique se compose du revenu des chambres d'hôtes, du forfait entrée et de l'amortissement d'une subvention pour un montant total de 7 210 €.

b. Les dépenses de fonctionnement

LIBELLES	BP 2016	BP 2017	Evolution
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	290 180	247 630	-15%
Dépenses afférentes au personnel	757 631	777 450	3%
Dépenses afférentes à la structure	406 305	392 560	-3%
Résultat reporté (Déficit)	412 160		-100%
TOTAL	1 866 276	1 417 640	-24%

Les **dépenses afférentes à l'exploitation courante** sont en baisse de 15 %. Elles passent de 290 180 € en 2016 à 247 630 en 2017, en raison d'un changement de prestataires en matière d'électricité mais aussi d'un recul des dépenses en matière de chauffage (selon les réalisations prévisionnelles 2016).

Les **charges de personnel**, en hausse de 3 %, voient leur évolution s'expliquer par les différentes réformes statutaires intervenant en 2017, les remplacements de personnel (longue maladie) en augmentation et le recours à des prestations spécifiques de garde de nuit en cas d'absence durable des veilleurs (agents logés pour nécessité de service).

Les **dépenses afférentes à la structure** regroupent principalement les loyers, charges locatives, dépenses d'entretien et de maintenance dont le montant se stabilise sur 2017.

En ce qui concerne le **résultat déficitaire reporté**, l'exercice 2016 ayant résorbé la totalité des déficits par une contribution de la Ville, l'exercice 2017 ne comptabilise pas de résultat à reporter.

Ainsi, le budget de fonctionnement pour 2017 s'équilibrerait en dépenses et en recettes à hauteur de 1 417 640 €.

c. La section d'investissement

Le programme d'investissement suivant pourrait être retenu :

➤ Remplacement de volets avec électrification	9 000 €
➤ Remplacement de fenêtres	8 000 €
➤ Mobilier	3 000 €

Soit un montant total 20 000 €

II – STRUCTURE DES EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNELS

A. LE CADRE GENERAL DU TEMPS DE TRAVAIL DU CMAS DE TROYES

1) *Organisation commune du temps de travail*

Chaque collectivité détermine librement les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail de ses agents dans le respect des limites fixées aux fonctionnaires de l'Etat. Elle organise le travail selon des périodes de références dénommées cycles de travail : les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel, de manière à ce que la durée du travail soit conforme sur l'année au décompte de 1607 heures de travail effectif pour un agent à temps complet.

Depuis le 1er janvier 2002, le temps réglementaire hebdomadaire de travail au CMAS de Troyes est fixé à 35 heures. Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures, intégrant la journée de solidarité (10 minutes par semaine), hors congés d'ancienneté spécifiques à l'établissement.

Conformément à la réglementation en vigueur, les congés annuels sont fixés à cinq fois les obligations hebdomadaires de service. S'y ajoutent éventuellement les jours supplémentaires prévus par la réglementation en cas de fractionnement.

Trois cycles de travail existent principalement au CMAS de Troyes, selon les modalités suivantes :

Durée hebdomadaire	Droits CA (base 5 jours travaillés par semaine)	Droits jours RTT	% d'agents concernés (chiffres 2014)
35h10	25	0	15 %
37h10	25	12	6 %
39h10	25	24	79 %

2) *Les pistes d'évolution sur le temps de travail*

Le CMAS de Troyes a récemment impulsé une réflexion portant sur le temps de travail des agents au sein de l'établissement et l'impact direct sur le fonctionnement des services : tout d'abord, en veillant à une application stricte de la réglementation et plus particulièrement des bornes maximales issues de la jurisprudence européenne ; ensuite en réalisant une évaluation du fonctionnement quotidien afin d'identifier les pistes d'optimisation, de rationalisation dans l'organisation de chaque service/établissement du CMAS, tout en conservant une qualité d'accueil et la cohérence des offres de service public aux usagers.

Cette réflexion a débouché sur les premières mesures en 2016 :

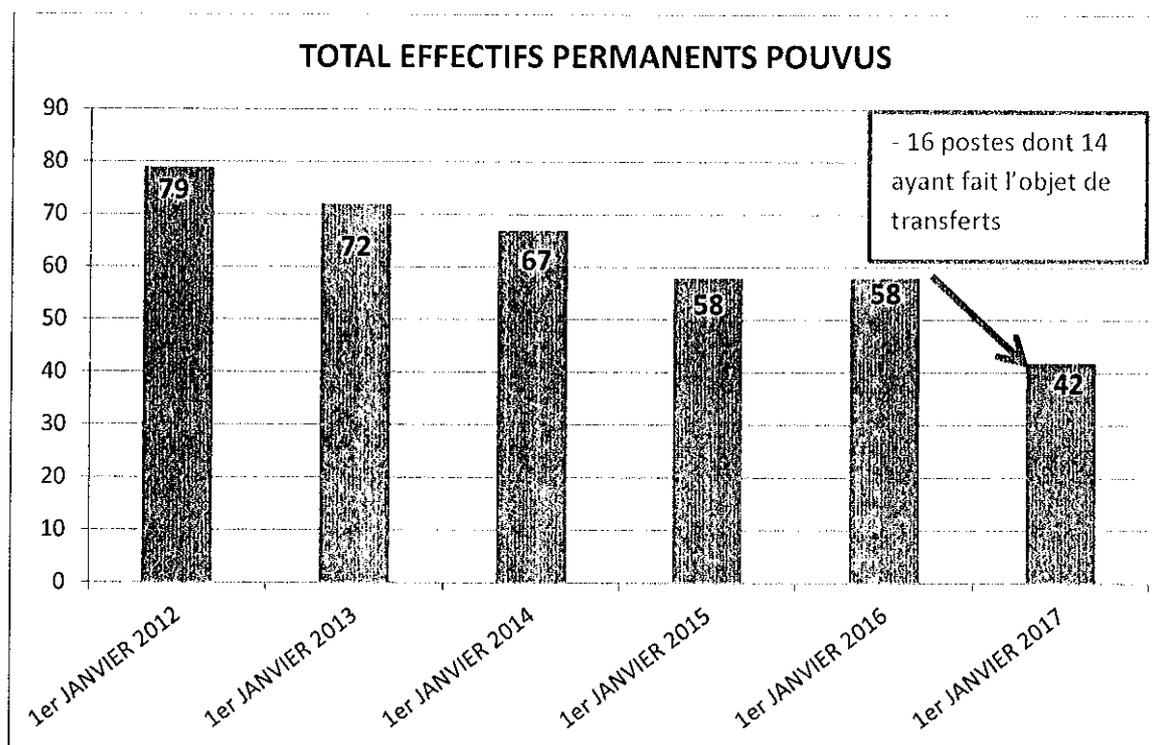
- une expérimentation de fermeture des services CMAS (hors Résidences pour Personnes Agées) lors de certaines périodes moins « actives » de ponts : les 15 juillet et 31 octobre 2016 ;

- une redéfinition des missions et de l'organisation du temps de travail des agents logés pour nécessités de service (Résidences Personnes Agées).

D'autres réflexions vont se poursuivre durant l'année 2017. Sont notamment prévues une révision du règlement intérieur d'application des congés, de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, des autorisations d'absence et du Compte Epargne-Temps commun Ville/CMAS prévu au second trimestre 2017.

B. L'EVOLUTION DU PERSONNEL CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SOCIALE

1) *L'évolution des effectifs*



Les chiffres indiqués dans le graphe ci-dessus sont extraits des documents des budgets primitifs affichant les effectifs pourvus sur emplois permanents du Centre Municipal d'Action Sociale de Troyes (CMAS) au 1^{er} janvier de chaque année.

Il s'agit donc d'une photographie qui reflète les effectifs à une date arrêtée. Ces données ne tiennent cependant pas compte des mouvements de postes entre les départs prévus et les arrivées envisagées, provenant, en particulier des décalages de recrutement entre les départs et les arrivées d'une année sur l'autre.

La diminution progressive des effectifs observée de 2012 à 2017 résulte de la volonté du CMAS de recentrer son domaine d'intervention autour de son cœur de métier : l'action sociale et les Résidences Personnes Agées.

Elle s'est manifestée par :

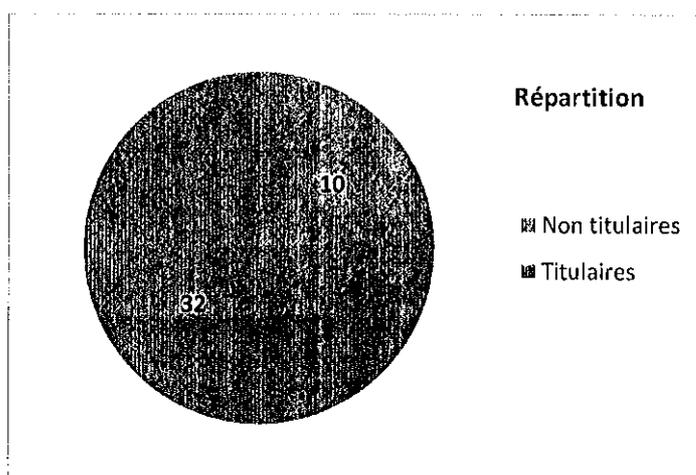
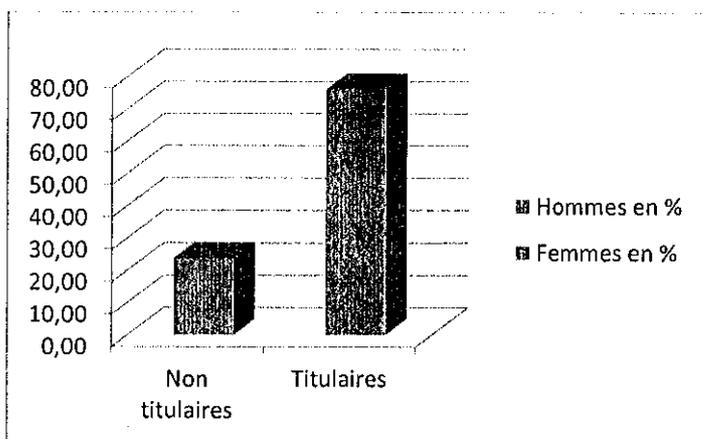
- une clarification des rôles de chaque collectivité à travers le choix de confier les services fonctionnels à la Ville de Troyes (RH, finances, régie technique, appariteurs...), inversant la tendance depuis plusieurs années où le CMAS disposait de ses propres services administratifs intervenant parfois pour la Ville ;

- la fin de gestion par le CMAS pour le compte du Grand Troyes du dispositif de Réussite Educative et le transfert des agents en charge de cette mission à l'Etablissement Public Intercommunal.

Sans ces transferts de personnels, à périmètre constant, **l'effectif total devrait être de 66** (dont 26 agents ayant fait mutation sur la période 2012 à 2017). **Ainsi, ils sont 42 agents au 1^{er} janvier 2017**. Cette politique continue de rapprochement s'est concrétisée en 2016 par l'intégration dans les services Ville de 11 agents au sein de la Régie Technique, désormais commune Ville et CMAS, 1 agent au sein du service exécution budgétaire, 1 agent au sein du service ressource, 1 agent au sein du service relations avec les habitants.

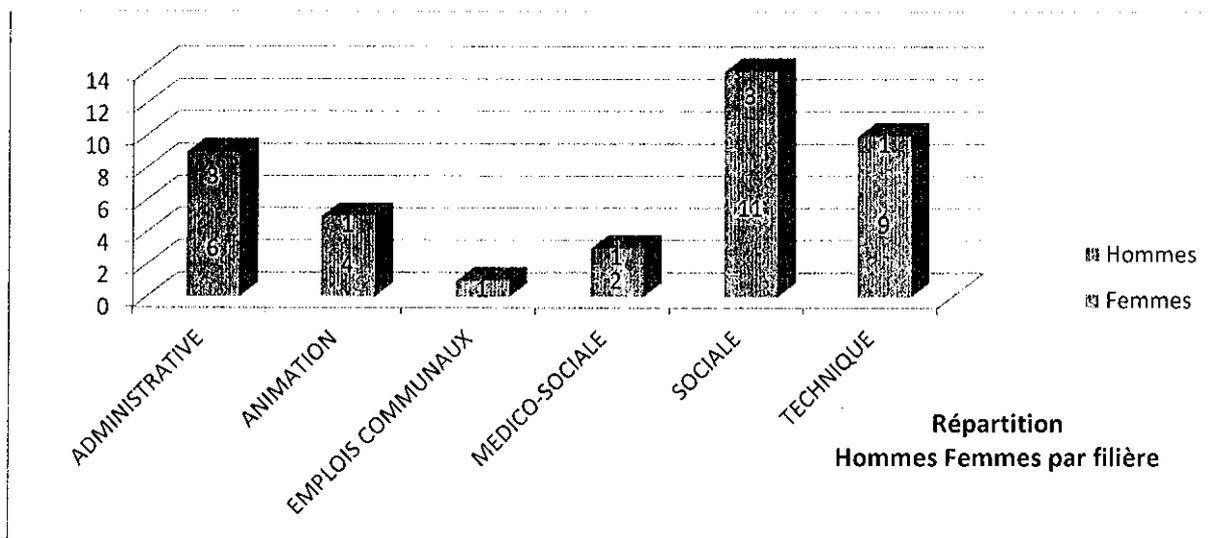
Titulaires et non-titulaires sur emplois permanents

	Femmes en %	Hommes en %
Non titulaires	16,67	7,14
Titulaires	59,52	16,67
Total général	76,19	23,81



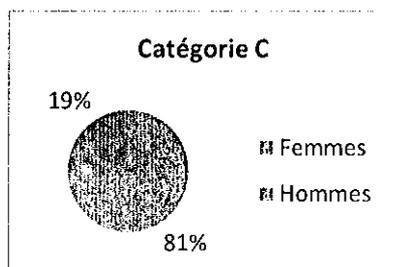
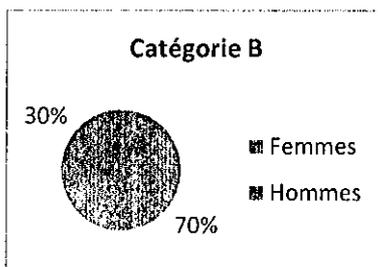
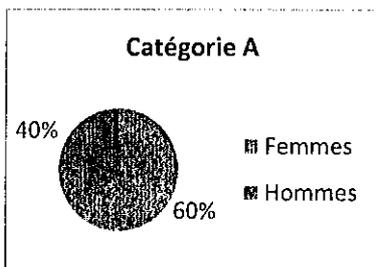
Titulaires et non-titulaires sur emplois permanents selon les filières

Filières	Femmes	Hommes	Total général	Femmes %	Hommes %
ADMINISTRATIVE	6	3	9	14,29	7,14
ANIMATION	4	1	5	9,52	2,38
EMPLOIS COMMUNAUX		1	1	0,00	2,38
MEDICO-SOCIALE	2	1	3	4,76	2,38
SOCIALE	11	3	14	26,19	7,14
TECHNIQUE	9	1	10	21,43	2,38
Total général	32	10	42	76,19	23,81



Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A	3	2	5
B	7	3	10
C	22	5	27
Total général	32	10	42



C. LA CHARGE FINANCIERE DU PERSONNEL

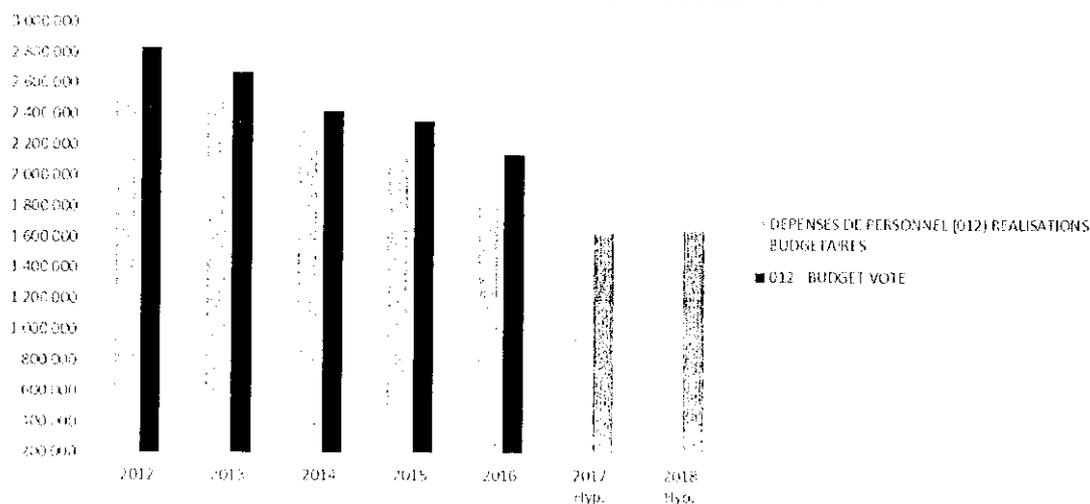
1) L'évolution 2012 - 2018

Le budget (chapitre 012) consacré aux dépenses de personnel, passerait de 2 697 639€ en 2012 à un prévisionnel de **1 642 694 € en 2018** s'expliquant notamment par l'incidence budgétaire des réformes statutaires et catégorielles.

CMAS - EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012) DE 2012 A 2016 ET PREVISIONS JUSQU'EN 2018

CMAS	Réalisé (chiffres extraits des comptes administratifs)					Prévision		Moyenne de l'évolution du réalisé et du CA attendu du chapitre 012 2012 à 2018	Moyenne de l'évolution du voté du chapitre 012 2012 à 2018
	2012	2013	2014	2015	2016	2017 Hyp.	2018 Hyp.		
Situation au 31/12/N									
DÉPENSES DE PERSONNEL (012) REALISATIONS BUDGETAIRES	2 697 639	2 552 685	2 317 056	2 214 117	1 838 043	1 626 430	1 642 694		
Evolution N / N-1	-10,17%	-5,37%	-9,23%	-4,44%	-16,99%	-11,51%	1,00%	-8,10%	
012 - BUDGET VOTE	2 836 236	2 677 944	2 419 789	2 355 395	2 136 614	1 626 430	1 642 694		
Evolution N / N-1	-2,94%	-5,58%	-9,64%	-2,66%	-9,29%	-23,88%	1,00%		-7,57%

CMAS - DEPENSES DE PERSONNEL (012)
REALISATIONS BUDGETAIRES 2012 A 2018



2) *Les perspectives 2017*

Les dépenses de personnel affichent pour 2017 une diminution prévisionnelle de -11,51% par rapport à la masse salariale de 2016 et de - 23,88% par rapport au budget voté à fin 2016 (BP + DM).

Celles-ci se justifient notamment par la mutation de 14 agents du Centre Municipal d'Action Sociale dans les effectifs municipaux, lesquels n'ont pas été remplacés dans cet établissement.

Cette baisse est néanmoins à pondérer par :

- la prise en compte du déroulement de carrière à travers les avancements de grade et d'échelon ;

- les effets de la revalorisation du point indiciaire du 1er juillet 2016 (+ 0,6% en année pleine sur l'année 2017) et celle prévue au 1er février 2017 de + 0,6% ;

- la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (dit PPCR) pour les catégories B et A médico-sociaux commencé en 2016. Cette réforme majeure s'appliquera à tous les agents au 1er janvier 2017. Le PPCR prévoit plusieurs mesures ayant un effet direct sur la masse salariale :

- une revalorisation indiciaire annuelle (2016-2020) ;
- une refonte totale des statuts particuliers (conditions de nomination, d'avancement de grade...)
- une réforme complète des cadres d'emplois de la catégorie C.